

APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS

Allier soutien à la création artistique, aux artistes contemporains, et mise en valeur du patrimoine, telle est l'ambition de la municipalité de Saint-Malo. L'ouverture à l'été 2021 de la résidence artistique de l'Achille, située dans le cadre exceptionnel et inspirant du domaine de La Briantais en témoigne. Niché en lisière de ce parc de 27 hectares qui abrite un château datant de la fin du XIXème siècle, récemment classé Monument historique, et qui domine l'estuaire de La Rance avec une vue imprenable sur la mer, cet ancien corps de ferme est un lieu privilégié que nous souhaitons partager avec les artistes émergents. Il s'agit d'encourager leur travail et de créer un lien sensible avec le public, à travers des ateliers hors les murs et une sortie de résidence dans un lieu d'exposition malouin intégré à la programmation culturelle de la Ville. La résidence de l'Achille incarne la volonté de réunir nature et culture au cœur d'un poumon de la cité. La saison culturelle 2022-23 se place d'ailleurs sous le signe de la nature avec sa dimension environnementale.

Isabelle Dupuy, Adjointe au Maire chargée de la culture et des relations internationales

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

- Soutenir les artistes émergents du domaine des arts visuels
- Mettre à disposition des artistes un espace de création dans un environnement naturel et au cœur du patrimoine malouin
- Diffuser la création artistique à Saint-Malo
- Faciliter les échanges entre les artistes et le public
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics

LIEU DE LA RÉSIDENCE ET CONDITIONS D'ACCUEIL

L'Atelier de l'Achille est situé en marge du Parc de La Briantais, trésor du patrimoine malouin, domaine de 27 hectares, réaménagé au 19e siècle par les frères Bülher, avec des vues imprenables sur l'estuaire de la Rance, la Tour Solidor et la Baie de Saint-Malo et offre un cadre exceptionnel pour la création artistique. Le château, ancienne propriété de Guy La Chambre - ancien Ministre d'Etat, député, maire de Saint-Malo - a été cédé à l'association diocésaine de Rennes. La Ville de Saint-Malo en a fait acquisition en 1999.

L'Atelier de l'Achille offre à la fois un espace de travail et un hébergement meublé, avec connexion internet.

Il se compose de la manière suivante : Au rez-de-chaussée : un atelier de 26m², une cuisine, un espace de convivialité, un espace de stockage de 13 m² et un accès direct au jardin. A l'étage : deux chambres et une salle de bain. Un état des lieux en début (lors de la remise des clés) et en fin de résidence sera réalisé.

Localisation: quartier Saint-Servan, à 15 min en vélo de l'Intra-Muros et de la chaussée du Sillon.

Accessibilité : l'atelier-logement ne répond pas, pour le moment, aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, mais nous faisons le nécessaire pour l'avenir.

Les frais liés à la vie courante (nourriture, transport, ménage, ...) sont à la charge de l'artiste. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements. 2 vélos sont à disposition dans la résidence.

Les frais d'eau et d'électricité sont pris en charge par la Ville de Saint-Malo.

CALENDRIER

La résidence se déroulera sur une période de 2 mois entre mars et mai 2023. Les dates de la résidence seront convenues en amont entre l'artiste et la Ville de Saint-Malo.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les moyens financiers mis à la disposition de l'artiste par la structure d'accueil pour son temps de résidence sont les suivants :

- Bourse de résidence pour le temps de création et de recherche : 1500 € net.
- Frais de production (achats de matériel) : dans la limite de 500 € TTC sur présentation de factures acquittées.

DIFFUSION / INTERVENTIONS

Le travail de l'artiste, produit durant sa résidence, sera diffusé fin d'année 2023, dans le cadre d'une exposition (lieu défini par la Ville de Saint-Malo) ou à travers une publication.

Il pourra être demandé à l'artiste de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics : présentation d'une étape de travail, rencontre avec le public, conférence.

Ces interventions feront l'objet d'une rémunération.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité du parcours et du projet artistique
- Faisabilité technique
- Capacité de l'artiste à s'investir dans un programme de sensibilisation auprès des publics

Une commission composée de personnalités qualifiées étudiera les candidatures et procédera à la sélection.

CADRE JURIDIQUE

Un contrat de résidence sera établi, spécifiant les engagements de l'artiste et ceux de la Ville de Saint-Malo.

MODALITÉS DE CANDIDATURES

Date limite d'envoi des dossiers de candidatures : **vendredi 25 novembre 2022**Après décision, une réponse sera envoyée à chacun des artistes (sur adresse de courriel).

Les candidatures sont à adresser <u>uniquement au format numérique</u> à l'adresse e-mail : <u>atelierdelachille@saint-malo.fr</u> en mentionnant obligatoirement dans l'objet du mail : Résidence Atelier de l'Achille – [Nom et Prénom]

Le dossier de candidature doit comporter :

- La fiche de renseignements complétée.
- Un dossier artistique avec CV détaillé et portfolio au format pdf et en un seul fichier.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas étudié.

Les dossiers constitués de plusieurs fichiers ne seront pas pris en compte.

Cet appel à résidence s'adresse <u>exclusivement</u> aux artistes du domaine des arts visuels.

Contact:

Direction de la Culture – Ville de Saint-Malo Johanna Pigrée 02 99 40 58 72

ATELIER DE L'ACHILLE





Accès direct au jardin et au Parc de la Briantais





Logement tout équipé composé d'une cuisine, d'un espace de convivialité, d'un espace de stockage de 13 m². A l'étage : deux chambres et une salle de bain.





Atelier de 26m²